



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi six du mois de Juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 30 Juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : MM. Thierry FULBERT (Alina GORDON), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Seetha DOULAYRAM (Joseph HIL)

Etaient absents excusés : MM. Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice : 35	Membres présents : 25	Membres Représentés : 7	Absents Excusés : 3
-----------------------------	--------------------------	----------------------------	------------------------

Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, et trois (3) absents excusés le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Alina GORDON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

*Rapport d'activités du Syndicat Mixte d'Electricité
(SyMEG) au titre de l'année 2022*

2/DCM2023/61

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 Février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité a confirmé le rôle de la Commune dans son organisation.

Vu l'article 35 de la loi n° 2004-803 du 09 Août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises gazières modifie les dispositions du Code Général des Collectivités (CGCT), et est venue préciser que l'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité est la commune ou l'Etablissement Public de Coopération auquel elle a transféré cette compétence.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-2DCM202361-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Notifiée et publiée le 17/07/2023

Considérant que la Commune du Moule disposait ainsi d'un pouvoir d'autorité concédante qui lui permettait :

- De négocier et de conclure les contrats de concession ;
- D'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées dans le cahier des charges de concession ;
- D'assurer le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité qui appartiennent aux communes.

Considérant que les communes de la Guadeloupe ont fait le choix de se regrouper pour permettre une gestion et une organisation efficaces dans le domaine de la distribution publique d'énergie électrique.

Considérant que par délibération n° 1 du 07 Mars 2006, le Conseil Municipal a souhaité exercer la compétence d'autorité organisatrice et la distribution publique d'électricité sur son territoire au sein du SyMEG.

Considérant que ce dernier a été créé le 06 Juin 2007 par arrêté préfectoral.

Considérant que conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SyMEG présente à l'assemblée, son rapport d'activités, ci-joint, au titre de l'année 2022.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (SyMEG).

Article 2 : Le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 06 Juillet 2023



Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN
Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-2DCM202361-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Notifiée et publiée le 17/07/2023



Sy.MEG

SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE

Fu ceun de nos énergies !

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



**territoire
d'énergie**
GUADELOUPE

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-2DCM202361-01
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Notifiée et publiée le 17/07/2023

SERVICE TECHNIQUE

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ
5 millions d'euros
d'investissement en 2022

➤ LES DOSSIERS ÉTUDIÉS⁽¹⁾

Nbre de dossiers
enregistrés :

589*

* Dont 225 n'ont pas été étudiés car incomplets.

Nbre de dossiers
traités :

364*

* Dont 143 dossiers étudiés n'ayant pas donné lieu à l'élaboration
d'un devis pour les raisons suivantes :
- Absence de convention de passage
- Distance inférieure à 36 mètres et transmis au concessionnaire EDF
- L'usager n'a pas souhaité donner suite

Montant global :

454 950,5 €

➤ LES EXTENSIONS DU RÉSEAU⁽²⁾

LES EXTENSIONS -
PARTICULIERS /
COMMUNES

Nombre de dossiers :

161

Montant global :

2,5 M€

LES
LOTISSEMENTS

Nombre de dossiers :

21

Montant global :

1,15 M€

LES EXTENSIONS
- FACE

Nombre de dossiers :

16

Montant global

759 694 €

➤ LES RENFORCEMENTS DU RÉSEAU⁽²⁾

Nombre de dossiers :

10

Montant global

630 622 €

➤ LES ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAU⁽²⁾

Nombre de dossiers :

1

Montant global

153 750 €

⁽¹⁾ Bons de commande engagés
⁽²⁾ Remises d'ouvrages



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

› RÉCEPTION DES CHANTIERS FINALISÉS EN 2021

Pour les communes de Port-Louis, Anse-Bertrand, Vieux-Fort, Vieux-Habitants, Désirade, Sainte-Anne, Terre-De-Bas, Terre-De-Haut :



6629
POINTS LUMINEUX
REMPPLACÉS

2997
CROSSES
REMPPLACÉES



244
ARMOIRES
RÉNOVÉES

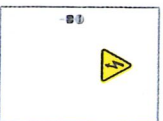


6115
MÈTRES LIGNES
DE CÂBLES
POSÉS

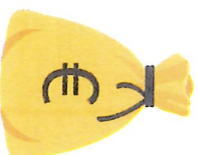
› SEPTEMBRE 2022 : DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU MOULE
Suite au transfert de la compétence éclairage public en juin 2022 :



5800
LUMINAIRES
À TECHNOLOGIE LED
SERONT INSTALLÉS



129
ARMOIRES
DE COMMANDE
SERONT REMPLACÉES



60%
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
SERONT RÉALISÉES

8 260 466 €

H.T.

MONTANT TOTAL
DES TRAVAUX :

Travaux co-financés par :



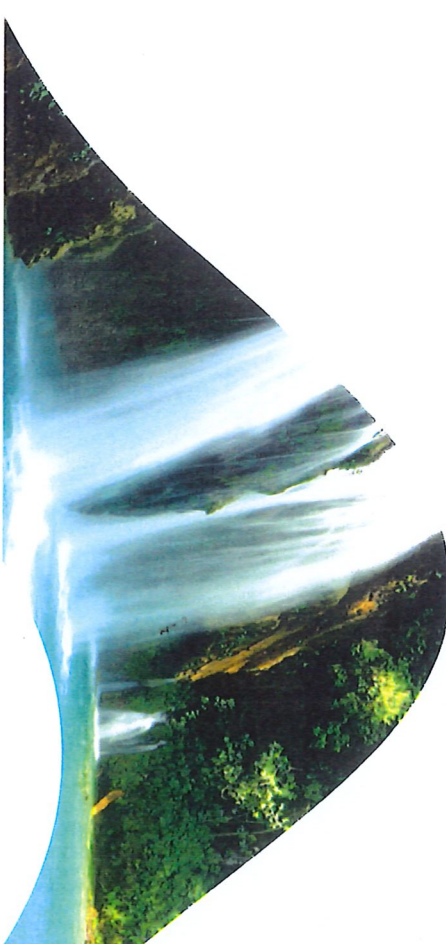
Travaux réalisés
par les entreprises :



Sous la maîtrise
d'ouvrage du :



Maître d'œuvre :



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220706-20220707-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception en préfecture : 17/07/2023

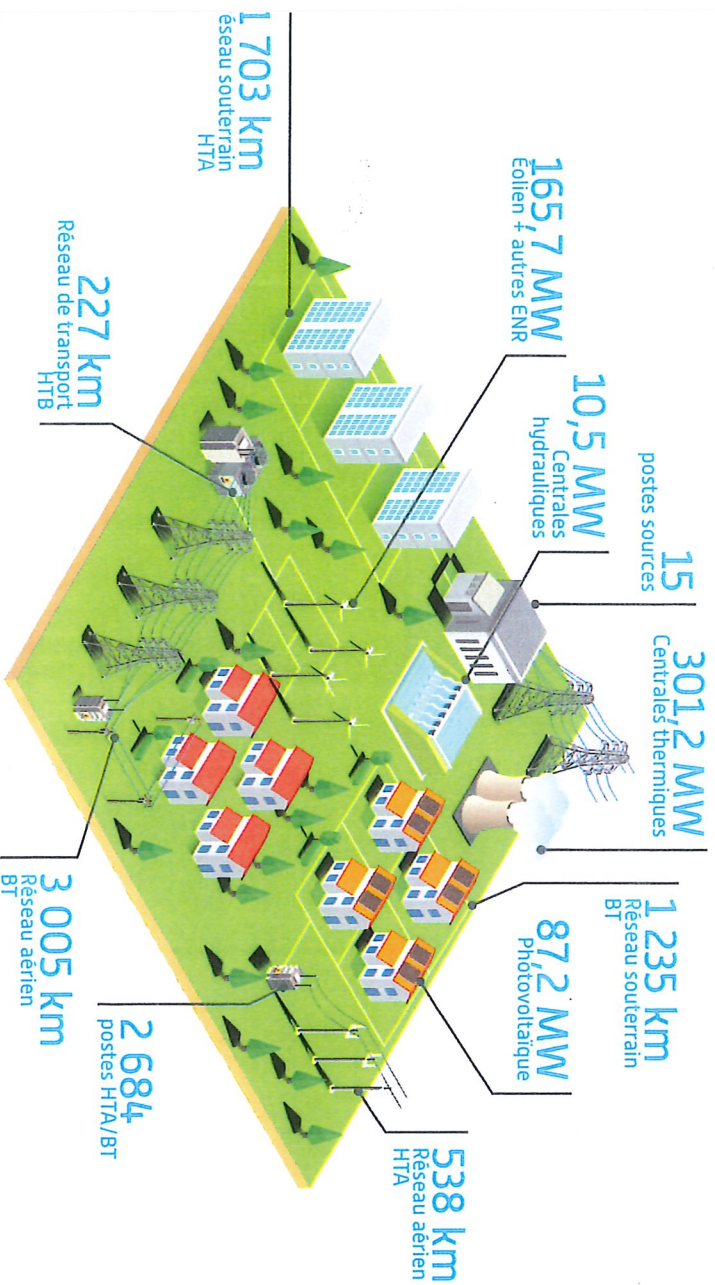
CONTRÔLE DE CONCESSION^[1]

Le Sy.MEG réalise chaque année un contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution du service public de distribution de l'électricité concédé à EDF. Ce contrôle permet de garantir la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers. En 2021, le contrôle a été réalisé en distanciel en raison du contexte sanitaire mondial.

➤ QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE (CHIFFRES 2021)

Temps de coupure (Critère B) : **Taux de réponse aux réclamations : 93,2%** Consommation en 2021 : **1440 GWh**
198 minutes

223 492 usagers de patrimoine
(selon la base clientèle) **643 675 K€**
(augmentation de +4%)



LE CONTRÔLE PAR LE Sy.MEG DU CRAC^[2] 2021 A PORTÉ SUR LES DONNÉES :

- > **Comptables** : requêtes patrimoniales, renouvellement des ouvrages et des extensions, modification des règles comptables, compte d'exploitation.
- > **Techniques** : le périmètre et le patrimoine de conception, travaux et dépenses de maintenance, la qualité de la fourniture de tension.
- > **Clientèles** : contrats et acheminement sur la consommation, service aux usagers, la relève et le comptage.
- > **TFFE** : taxe sur la consommation finale d'électricité

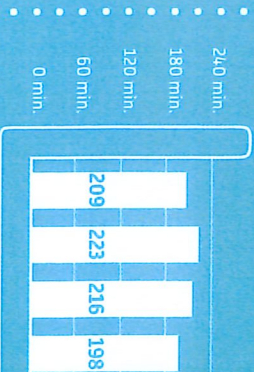
POINTS POSITIFS DU CONTRÔLE :

- > Bonne collaboration avec l'ensemble des services ;
- > Réduction de l'écart entre les bases techniques et comptables ;
- > Focus sur la valorisation des ouvrages réalisés par le Sy.MEG ;
- > Reversement de l'intégralité de la taxe d'électricité ;
- > Contrôle réalisé sur le terrain.

POINTS À AMÉLIORER PAR LE CONCESSIONNAIRE EDF-SEI :

- > Comptabilisation du nombre de clients mal alimentés ;
- > Valorisation des travaux de terrassement réalisés par le Sy.MEG (prise roche hydraulique,...)
- > Poursuivre la fiabilisation comptable du stock d'immobilisation ;
- > Localisation et motifs précis des incidents HTA et BT ;
- > Suppression des supports usagés.

ÉVOLUTION DU TEMPS MOYEN DE COUPURE (CRITÈRE B) ENTRE 2018 ET 2021 :



Le critère B représente le temps moyen de coupure par client, toutes causes confondues. On constate donc une amélioration du temps de coupure en 2021. Toutefois, le Sy.MEG note que ce temps de coupure peut encore être réduit.

[1] Données fournies par le concessionnaire EDF SEI

[2] Compte Rendu d'Activité de Concession

RESSOURCES HUMAINES

28 AGENTS EN 2022 DONT :

26 titulaires et 2 non titulaires (dont 15 femmes et 13 hommes),
8 catégories A, 10 catégories B et 10 catégories C.

› FORMATIONS

21 octobre 2022 : Le comité syndical a adopté le plan de formation 2022.

- 75 569,23 € ont été mandatés au titre de la formation
- 7 097,40 € au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT.

› ACTION SOCIALE

Le Sy.MEG a versé une subvention au Comité des Oeuvres Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de **27 804 €**.

› TÉLÉTRAVAIL

1^{er} janvier 2022 : Instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail.

Au 31 décembre 2022 : 11 agents sont en télétravail 2 jours par semaine et 13 agents 1 fois par semaine.

CHIFFRES CLÉS

› COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS

Un marché de maîtrise d'œuvre et un accord cadre de travaux ont été attribués à hauteur de 3 000 000 € H.T. environ pour la rénovation de l'éclairage public de la ville du Moule.

› AFFAIRES JURIDIQUES

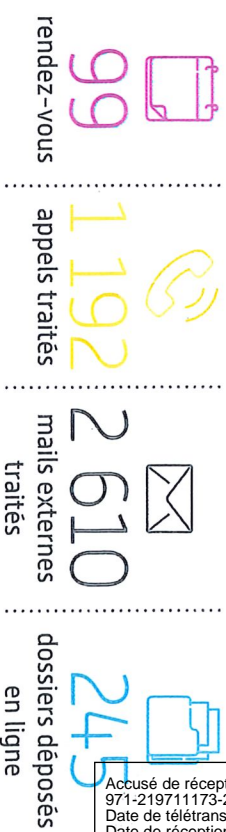
Mise à jour des statuts pour :

- Acquérir de nouvelles compétences optionnelles :
 - Dans les infrastructures de charge et points de ravitaillement (dont infrastructures de recharge de véhicule électrique)
 - Dans le domaine des communications électroniques
- Et d'autre part, clarifier les modalités d'exercice des compétences déjà acquises.

› AFFAIRES GÉNÉRALES

Le comité syndical s'est réuni 4 fois et a adopté 38 délibérations.

› QUALITÉ / CLIENTÈLE



Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230706-2DCM202361-DE
Date de télétransmission : 17/07/2023
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Les « Rendez-vous du Sy.MEG en mairie » :

- 6 mairies ont été visitées entre le 7 juillet et le 29 novembre 2022 :
 - > Gourbeyre, Goyave, Saint-François (2 fois), Les Abymes (2 fois), Capesterre-Belle-Eau, Port-Louis ;

- Nombre de personnes reçues lors des permanences : 56 personnes dont le maire de Port-Louis, 2 élus délégués des Abymes et 2 élus délégués de Capesterre-Belle-Eau.

› AUTRES

L'élaboration du projet d'administration a débuté en 2022.

4 axes d'amélioration ont été identifiés :

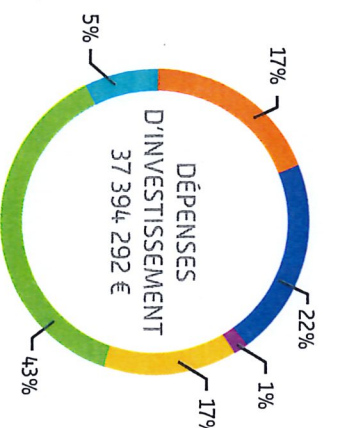
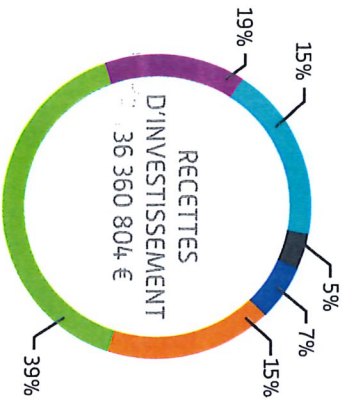
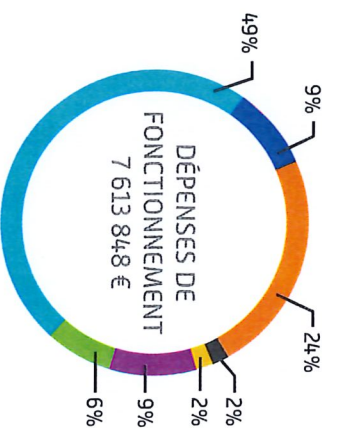
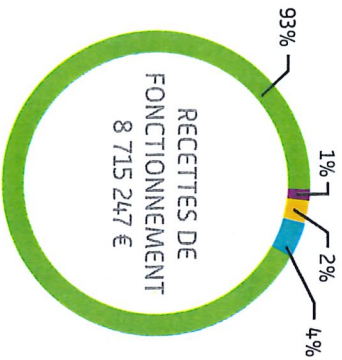
1. Accroître la performance de l'administration
2. Optimiser la qualité, l'efficacité et la continuité du service public
3. Positionner le Sy.MEG en tant qu'acteur incontournable auprès de ses partenaires
4. Favoriser la motivation et le bien-être au travail



AFFAIRES FINANCIÈRES

Montant des recettes 2022 en € :
45 076 052 €
 Recettes cumulées (avec RAR)

Montant des dépenses 2022 en € :
45 063 627 €
 Dépenses cumulées (avec RAR)



- Participation des pétitionnaires
- FACE
- PCT
- FCTVA
- Article 8
- Remboursement avance fournisseur

- Programme d'extension
- Programme d'éclairage public
- Remboursement d'emprunts
- Programme de renforcement
- Programme d'enfouissement
- Programme de sécurisation

COMMUNICATION

> POINT SUR LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

JANVIER, FÉVRIER, MARS, DÉCEMBRE :

> **Participation à l'émission « Services 1^{er} » sur Guadeloupe 1^{er} radio.** Parmi les thèmes abordés : les étapes du dossier, l'explication du devis, les conventions de servitude, les sites

FÉVRIER :

> **Visite des grands chantiers en cours** sur la ville des Abymes :

- Extension du réseau HT/BT à Belle Plaine – *Coût total de l'opération : 236 443,50 €*
- Renforcement du réseau à Tamarin – *Coût total de l'opération : 196 000 €*
- Renforcement du réseau à David et Doubs – *Coût total de l'opération : 562 000 €*

> **Diffusion d'une vidéo** sur les conventions de servitude sur les réseaux sociaux.

> **Présentation** par EDF Archipel Guadeloupe du compte rendu d'activité de la concession 2020. Objectif : garantir la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers.

MARS :

> **Rencontre** en Martinique entre le SMEM (Martinique), le Sy.MEG et SIDelec (La Réunion). À la suite de la signature de l'accord-cadre relatif à un nouveau modèle de contrat de concession entre la FNCCR et EDF. Les 3 syndicats ont souhaité saluer cet engagement qui marque une étape phare dans le processus de négociation des futurs cahiers des charges de concessions localement.

MARS, MAI :

> **Participation à l'émission « Les Experts »** sur RCI.

JUIN :

> **Article** sur la rénovation de l'éclairage public paru dans Karumag.

> **Participation au « Salon des 3 jours de l'immobilier et de la construction »** au WTC à Jarry. L'occasion pour le Sy.MEG d'être au plus proche de la cible des futurs propriétaires.

JUIN, DÉCEMBRE :

> **Webinaire d'information** à destination des services urbanisme des communes et des élus sur la thématique du raccordement au réseau électrique. Objectifs : renforcer le lien entre le Sy.MEG et les communes.

JUILLET, SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE :

> **Lancement de l'opération « Les Rendez-vous du Sy.MEG en mairie »** au mois de juillet. Le Sy.MEG se déplace à la demande des communes qui le souhaitent afin de répondre aux questions des usagers sur le raccordement au réseau électrique. Entre juillet et novembre, le chargé de clientèle s'est déplacé à Gourbeyre, Goyave, Abymes, Saint-François, Capesterre-Belle-Eau et Port-Louis.

SEPTEMBRE :

> **Diffusion sur les réseaux** d'une vidéo sur le programme sites isolés du Sy.MEG.

Accusé de réception en préfecture
 971-21970173-20230706-2023-0212-M202361-DE
 Date de télétransmission : 17/07/2023
 Date de réception préfecture : 17/07/2023
 Notifiée et publiée le 17/07/2023